



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : Concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP), CAFEP et troisième concours

Section : Génie Électrique, option : Électrotechnique et énergie

Session : 2024

Rapport du jury présenté par : M. Federico BERERA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Président du jury.

Sommaire

Avant-propos	page 3
Modalités d'organisation des épreuves	page 4
Recommandations générales aux candidats	page 6
Textes de référence et ressources	page 7
Éléments statistiques de la session	page 8
Épreuve d'admissibilité disciplinaire	page 9
Épreuve d'admissibilité disciplinaire appliquée	page 11
Épreuve d'admission de leçon	page 14
Épreuve d'admission d'entretien	page 16
Annexe : proposition de corrigé des épreuves d'admissibilité	page 19

Avant-Propos

Ce rapport de jury rend compte du déroulement et des résultats de la session 2024 du concours externe CAPLP et CAFEP et du troisième concours. Il met ces informations en perspective avec celles des autres sessions afin de souligner les orientations et tendances durables. Ainsi, il permet aux candidats de cette session de mieux comprendre leurs résultats et il constitue un outil utile aux futurs candidats pour préparer le concours.

La réussite au concours se prépare. Il est rappelé aux candidats de prendre connaissance des attendus des épreuves et notamment celles d'admission. Ainsi mieux préparés, les candidats se donneront bien plus de chance de réussite.

Les compétences mesurées par l'institution lors du concours sont d'ordre scientifique, technologique, professionnel, didactique et pédagogique. L'institution attend des futurs professeurs qu'ils s'inscrivent dans une culture commune et des objectifs partagés par l'ensemble de la communauté éducative. En tant que futurs cadres du service public, les candidats doivent, d'une part, partager et faire partager les valeurs de la République et, d'autre part, agir conformément aux principes fondamentaux et réglementaires du système éducatif. Ils doivent s'attacher à la réussite et au respect de tous les élèves, dans la diversité de leurs identités, de leurs cursus et de leurs approches cognitives. Les technologies du numérique sont à la fois des objets d'études et des outils au service des enseignements disciplinaires. Il est donc très recommandé que les candidats les maîtrisent et les intègrent dans leurs propositions pédagogiques.

Le jury renouvelle l'expression de ses exigences pour recruter des enseignants compétents aussi bien dans le domaine scientifique, technologique et professionnel que dans les attentes pédagogiques dont la maîtrise est indispensable pour être un bon professeur, capable d'accompagner, de former et de qualifier les élèves de CAP, de baccalauréat professionnel ou de BTS.

Le jury félicite les candidats admis, qui ont répondu avec succès aux exigences du concours.

Enfin, le président remercie l'ensemble des membres du jury et des personnels du lycée polyvalent Monnet Mermoz d'Aurillac qui se sont fortement mobilisés pour offrir le meilleur accueil à l'ensemble des candidats et garantir ainsi le déroulement d'un concours de grande qualité.

Modalités d'organisation des épreuves

Les **concours externe CAPLP et CAFEP** comportent deux épreuves écrites d'admissibilité et deux épreuves orales d'admission.

Les **candidats du troisième concours** composent uniquement sur l'épreuve disciplinaire d'une durée de 5 heures. Les épreuves d'admission sont quant à elles identiques à celles du CAPLP externe et du CAFEP.

Les programmes des épreuves des concours de la section génie électrique option électrotechnique et énergie sont ceux du brevet de technicien supérieur électrotechnique. Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le ministre chargé de l'éducation, sur proposition du président du jury en tenant compte des programmes d'enseignement en vigueur dans les classes des sections de techniciens supérieurs dans la spécialité du concours.

Les membres du jury, nommés par le ministre chargé de l'éducation, sont choisis, parmi les inspecteurs de l'éducation nationale, les membres des corps enseignants agrégés, certifiés et professeurs de lycée professionnel et les personnels de direction et secrétaire général d'établissement.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats à enseigner sur les plans scientifiques, techniques, professionnels, didactiques et pédagogiques. Elles se déclinent de la façon suivante.

Épreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire (concours externe CAPLP et CAFEP + Troisième concours)

- Durée : 5 heures,
- Coefficient : 2 (3 pour les candidats du troisième concours)

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable, à partir de l'exploitation d'un dossier technique remis par le jury, de mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de la section et option du concours.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire appliquée (concours externe CAPLP et CAFEP)

- Durée : 5 heures,
- Coefficient : 2

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier technique.

Le thème de la séquence propre à chaque option est proposé par le jury. Le dossier technique fourni au candidat, caractéristique de la section et option du concours, comporte les éléments nécessaires à l'étude.

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Les candidats du troisième concours ne composent pas à cette épreuve.

Épreuves d'admission (communes à l'ensemble des concours)

Épreuve de leçon

- Durée des travaux pratiques encadrés : 4 heures
- Durée de la préparation de la présentation de la séance : 1 heure
- Durée de la présentation : 30 minutes maximum
- Durée de l'entretien : 30 minutes maximum
- Coefficient : 5 (4 pour les candidats du troisième concours)

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue, directement liée aux activités pratiques réalisées, est relative aux enseignements professionnels pour un niveau donné.

L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la soutenance. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3 (2 pour les candidats du troisième concours)

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignements établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leurs travaux réalisés ou ceux auxquels ils ont pris part en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignements comprend une rubrique prévue à cet effet.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Recommandations générales aux candidats

Les examinateurs apprécient les propos clairs et précis ainsi que les raisonnements structurés.

Il est fortement recommandé aux candidats de préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission en amont de leur inscription. Il est attendu qu'ils sachent exploiter le référentiel du baccalauréat professionnel métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC), ainsi que les modalités concrètes de sa mise en œuvre spécifiée dans le repère pour la formation. Les rapports de jury et les épreuves des années précédentes sont également une aide précieuse à la préparation du concours.

Dans une phase préparatoire aux épreuves d'admissibilité, le jury conseille vivement aux candidats de rencontrer l'ensemble des acteurs de terrain (enseignants, DDFPT, CPE, chef d'établissement et adjoints, psychologue de l'éducation nationale, etc.) afin de nourrir leur réflexion et d'appréhender le fonctionnement d'un établissement scolaire et du système éducatif.

Selon les épreuves, les réponses sont à rédiger sur les copies et/ou sur les supports uniquement fournis par le centre du concours ou les examinateurs. Il est aussi conseillé aux candidats de porter un regard critique sur les réponses apportées.

Conformément au principe d'anonymat, la copie ne doit pas comporter de signe distinctif tel que le nom, signature et origine du candidat y compris lorsqu'une question invite à une rédaction de correspondance (exemple rédaction d'un message électronique).

Les réponses écrites et/ou orales doivent être claires, développées, argumentées et sans ambiguïté. Une attention particulière est attendue lors des phases de rédaction (orthographe, grammaire, etc.).

Le jury demande aux candidats de connaître l'environnement institutionnel et ses évolutions (transformation de la voie professionnelle, réforme du lycée professionnel, etc.) et les actualités de la filière de formation du génie électrotechnique (transition énergétique, etc.).

Textes de référence et ressources

La préparation au CAPLP, CAFEP et 3^{ème} concours externe génie électrique option électrotechnique et énergie doit être effective et ne peut être improvisée. Le jury conseille aux futurs candidats de s'appuyer sur les référentiels des formations relatifs à cette option et le référentiel des compétences des métiers du professorat.

La liste des compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier est publiée au Bulletin officiel du 25 juillet 2013.

Deux principaux sites institutionnels peuvent être consultés :

- Devenir enseignant : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- Eduscol STI : <https://eduscol.education.fr/sti/>

Éléments statistiques de la session 2024

Le jury recommande vivement aux candidats de s'assurer qu'ils remplissent les conditions pour s'inscrire au concours afin de ne pas composer inutilement ; les vérifications administratives étant postérieures à la phase d'admissibilité.

	CAPLP externe	CAFEP (privé)	3 ^{ème} concours
Nombre de postes ouverts aux concours	30	6	12
Nombre de candidats inscrits	148	26	98
Nombre de candidats ayant composé l'épreuve écrite disciplinaire	54	7	34
Nombre de candidats ayant composé l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	53	7	-
Moyenne la plus haute	16,77	15,45	19,74
Moyenne la plus faible	6,30	8,87	5,93
Moyenne du dernier admissible	6,30	8,87	6,24
Nombre d'admissibles	45	7	29
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	33	6	24
Moyenne des candidats présents aux épreuves d'admission	10,89	15,29	11,32
Moyenne la plus haute	18,72	16,94	18,45
Moyenne la plus faible	3,53	13,90	5,65
Moyenne du dernier admis	9,76	13,9	10,96
Nombre de candidats admis	23	6	12

Le jury remarque que la plupart des candidats qui ont réussi le concours sont ceux qui l'ont préparé.

LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Épreuve disciplinaire « E101 »

Présentation générale de l'épreuve :

Le sujet de la session 2024 a pour support le Site du « HIVE » : Hall de l'Innovation et Vitrine de l'Énergie de Schneider Electric à Rueil Malmaison (92). Le « HIVE » est un site regroupant plusieurs bâtiments composés d'infrastructures de très hautes technologies et sert de vitrine technologique pour le groupe Schneider Electric.

Ce support récent et innovant a permis de proposer des sujets d'étude actuels et concrets pour l'épreuve E101. L'amélioration et l'efficacité énergétique sont au cœur du sujet.

Il se décompose en cinq parties indépendantes permettant d'évaluer les candidats dans les domaines technologiques suivants :

- partie A : distribution de l'énergie électrique ;
- partie B : infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;
- partie C : gestion d'énergie statique de l'IRVE ;
- partie D : rénovation de l'éclairage du parking ;
- partie E : vidéo surveillance et contrôle d'accès.

Analyse globale des résultats :

Le jury relève un manque général de préparation de la part des candidats. La plupart de ces derniers ne maîtrisent pas les fondamentaux dans le domaine du génie électrotechnique. Cette maîtrise est indispensable pour dispenser un enseignement en adéquation avec les exigences des référentiels et les attentes de la profession.

La réussite au concours nécessite de maîtriser les contenus des référentiels du génie électrotechnique jusqu'au niveau 5 (BTS).

Le jury constate un nombre élevé de questions non traitées dans les copies rendues par les candidats. La partie schéma, en particulier, est insuffisamment traitée. Certaines questions simples et indépendantes ne sont pas abordées. L'objectif d'un concours étant de se démarquer des autres candidats, il est important d'essayer de répondre à un maximum de questions possibles et de démontrer sa volonté de réussir.

Il est à noter, comme pour la session précédente, une rédaction souvent brouillonne, une maîtrise insuffisante de l'expression écrite (orthographe, syntaxe, etc.) et un manque de rigueur dans le tracé des schémas de la part d'un grand nombre de candidats. Certaines des réponses sont apportées directement sans analyses et sans justifications.

Toutefois, le jury relève qu'un petit nombre de candidats se sont démarqués, en démontrant une excellente maîtrise des attendus dans le domaine disciplinaire et en réalisant une rédaction exemplaire sur leurs copies d'examen. Le jury reconnaît, au travers de cette implication, une réelle motivation à intégrer le métier d'enseignant.

Conseils aux candidats :

Pour se préparer au concours, le jury recommande aux futurs candidats d'approfondir leurs connaissances scientifiques et techniques en traitant par exemple des sujets de l'épreuve E4 du BTS électrotechnique (disponibles sur le site Eduscol).

Les différentes parties ou sous parties du sujet étant indépendantes, il est vivement conseillé aux candidats, notamment s'ils rencontrent des difficultés avec l'une d'elles, d'en aborder une autre, sans obligatoirement traiter le sujet de manière linéaire.

Chaque partie présente un contexte et requiert une lecture attentive des informations et descriptions. Leur compréhension est indispensable avant de composer.

Une lecture et une analyse approfondies des documents ressources et techniques sont également nécessaires et permettent ainsi aux candidats de répondre à un certain nombre de questions.

Il est conseillé aux candidats de relire leurs réponses et de porter un regard critique sur celles-ci, notamment sur l'ordre de grandeur des résultats.

Le jury souhaite une rédaction soignée, une écriture lisible, des réponses rédigées et une bonne maîtrise de l'expression écrite. Cet attendu est aussi valable sur les tracés des schémas électriques.

[Épreuve disciplinaire appliquée « E102 »](#)

Présentation générale de l'épreuve :

L'épreuve porte sur la conception d'une séquence d'enseignement, à partir de l'analyse et l'exploitation pédagogique d'un dossier ressources. Le thème de la séquence, est proposé par le jury. Le dossier ressources, fourni au candidat, comporte les éléments nécessaires à la conception. L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable d'élaborer tout ou partie de l'organisation de la séquence pédagogique, ainsi que les documents pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation ou associés au thème proposé).

Présentation du sujet :

Le sujet 2024 demandait aux candidats un travail d'élaboration d'une séquence pédagogique en bac pro MELEC. Le sujet comportait quatre parties :

- partie A : écriture d'une séquence pédagogique ;
- partie B : organisation pédagogique d'une séance de co-intervention ;
- partie C : écriture d'une séance de mesurages sur site industriel ;
- partie D : proposition de bilan intermédiaire et fiche d'évaluation.

Les différentes parties du sujet sont indépendantes. Une lecture attentive de l'ensemble s'avère nécessaire avant de composer.

Les candidats rédigent sur copie libre et documents réponses, de manière claire et structurée les réponses à chaque question.

La qualité de rédaction des réponses (orthographe, précision du vocabulaire, syntaxe, etc.) est prise en compte dans l'évaluation.

Analyse des résultats :

Le jury constate :

- une connaissance insuffisante de la voie professionnelle et de ses évolutions récentes ;
- une difficulté à identifier de manière pertinente les objectifs de formation et les critères d'évaluation.

Le jury demande :

- une expression écrite claire et précise répondant aux exigences de communication attendues chez un professeur. Le jury déplore un nombre important de fautes d'orthographe et de grammaire. Il est fondamental qu'un enseignant puisse s'exprimer à l'écrit en usant d'un français structuré et sans fautes ;
- une qualité de la calligraphie permettant une lecture aisée de la copie ;
- une exploitation des documents ressources satisfaisante. Le jury constate un manque de maîtrise de l'usage du référentiel du baccalauréat professionnel MELEC et une confusion des termes : activités, tâches, compétences, critères d'évaluation, indicateurs de réussite, problématique, mise en situation, séquence, séance ;
- une analyse approfondie des questions concernant les préparations des séquences et séances pédagogiques.

Conseils aux candidats :

Il est conseillé aux candidats de prendre connaissance de l'ensemble d'un énoncé pour traiter un maximum de questions. La lecture des questions et l'analyse des documents ressources doivent être effectuées avec une grande attention.

Le jury prend en compte la qualité d'expression et de rédaction des copies. Il est important de répondre avec ~~soin~~ soin et rigueur aux questions.

Le jury recommande de s'appropriier les notions d'objectif, de mise en situation et de problématique professionnelle afin qu'elles soient définies précisément lors de l'élaboration de séances d'enseignement.

La stratégie d'évaluation doit reposer sur des critères d'évaluation définis par le référentiel, associés à des indicateurs de réussite et choisis par l'enseignant en fonction de l'activité demandée en cohérence avec la matrice tâches-compétences.

Le jury recommande aussi aux candidats :

- de privilégier les stratégies pédagogiques adaptées aux élèves et aux objectifs de la voie professionnelle ;
- d'appréhender le rôle essentiel des périodes de formation en milieu professionnel et leur complémentarité avec les enseignements dispensés en établissement de formation.

Il est fortement conseillé aux candidats de se préparer à cette épreuve à l'aide des sujets des sessions précédentes.

LES EPREUVES D'ADMISSION

L'épreuve de leçon « E203 »

Présentation générale de l'épreuve :

L'épreuve a pour objet la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques et de compétences pratiques.

L'épreuve prend appui sur les investigations et analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique et comporte la conception et la présentation d'une séance d'enseignement suivi d'un entretien avec les membres du jury.

L'exploitation pédagogique attendue sera directement liée aux activités pratiques réalisées. L'épreuve est notée sur 20 : 10 points sont attribués à la partie liée aux travaux pratiques et 10 points à la partie liée à la présentation d'une séance.

Durée des travaux pratiques encadrés : 4 heures

Durée de la préparation de la présentation de la séance : 1 heure

Durée de la présentation : 30 minutes

Durée de l'entretien : 30 minutes

Coefficient : 5 (4 pour le 3^{ème} concours)

Partie 1 : travaux pratiques (investigations et analyses)

Les travaux pratiques assignés aux candidats permettent de vérifier une possession suffisante des savoir-faire professionnels relatifs aux activités de préparation, de réalisation, de mise en service, de maintenance et de communication dans les secteurs d'activités :

- des réseaux ;
- des infrastructures ;
- des quartiers ou zones d'activités ;
- des bâtiments ;
- de l'industrie.

Après les quatre heures de travaux pratiques, le candidat est accompagné en salle de préparation où il dispose d'un ordinateur avec suite bureautique pour concevoir une séance d'enseignement et la présentation de son exposé.

Conseils :

Le candidat doit se présenter avec une tenue adaptée à la spécialité : vêtement de travail et chaussures de sécurité.

Le jury attend des candidats une bonne maîtrise :

- de l'analyse de la situation de travail permettant la mise en œuvre effective des règles de sécurité ;
- des démarches de résolution de problèmes ;
- de l'analyse des schémas électriques et des documentations techniques ;
- de la connaissance des textes réglementaires et normatifs.

Un trop grand nombre de candidats se montrent hésitants lors des interventions sur les systèmes et lors de l'utilisation des matériels de mesure. Le jury rappelle que les supports des TP sont classiques et présents pour le plus grand nombre dans les établissements scolaires. Le jury recommande aux candidats d'appréhender le sujet et le système technique dans sa globalité en prenant connaissance de l'intégralité des consignes et des ressources fournies.

Partie 2 : préparation puis présentation de la séance

Cette partie a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir, organiser une séance de formation pour un niveau de classe donné (communiqué par l'examineur) en prenant appui sur le système technique étudié en première partie.

Déroulé :

- Préparation de la séance : 1 heure
- Présentation de la séance : 30 minutes
- Entretien : 30 minutes

Préparation de la séance :

À partir des consignes communiquées par l'examineur, le candidat devra préparer une séance pédagogique en adéquation avec le référentiel du baccalauréat professionnel MELEC.

Présentation orale :

Au cours de la présentation orale, le candidat est amené à proposer une séance en lien avec l'activité de TP en proposant notamment :

- un positionnement de la séance dans le plan de formation ;
- une contextualisation et une problématisation en lien avec la réalité professionnelle ;
- les objectifs visés, les prérequis et l'organisation retenue (durée, lieu, etc.) ;
- les modalités d'enseignement (cours, TD, TP, usage du numérique, etc.) ;
- les modalités d'évaluation (formative, sommative, etc.) et les critères d'évaluation.

Constats et conseils :

Le jury attend des candidats :

- une utilisation maximale du temps de présentation (30 minutes) pour entre autre bien expliciter à l'oral les éléments que le candidat n'aura pas pu faire apparaître sur son support de présentation ;
- une exploitation du support technique du TP ;
- une exploitation du référentiel ;
- un positionnement cohérent de la séance dans le cycle de formation ;
- une proposition d'organisation des activités pour le groupe classe ;
- une présentation approfondie des modalités d'évaluation ;
- une structuration des documents présentés sans faute d'orthographe et de grammaire.

D'une manière générale, le jury apprécie que les candidats adoptent la posture professionnelle attendue d'un enseignant.

Il est conseillé au candidat :

- d'étudier les textes réglementaires et normatifs qui encadrent les installations électriques basse tension et les textes relatifs à la voie professionnelle ;
- d'appréhender le référentiel de formation du baccalauréat professionnel MELEC définissant les compétences et les connaissances attendues des futurs professionnels dans le domaine de l'électricité et de ses environnements connectés ;
- de se familiariser avec l'utilisation des outils numériques et de réfléchir de manière critique à leurs usages. Les compétences dans le domaine numérique sont devenues indispensables dans de nombreux secteurs, y compris celui de l'électricité et de ses applications. Il est important de développer ces compétences en utilisant les outils numériques pertinents et de comprendre comment les intégrer de manière efficace dans les pratiques pédagogiques ;
- de se tenir informé des pratiques pédagogiques innovantes. L'exploration des nouvelles approches éducatives et des méthodes d'enseignement novatrices permet de découvrir des stratégies efficaces pour engager les apprenants, promouvoir l'apprentissage actif et favoriser le développement de compétences.

[Epreuve d'entretien « E204 »](#)

Présentation générale de l'épreuve :

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au

travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences ;
- proposer des solutions et des leviers à activer.
- analyser les situations (problèmes soulevés, valeurs et principes concernés) et mobiliser de manière réflexive ses connaissances ;
- formuler des actions réalistes à court, moyen, long terme, au travers de différents scénarii ;
- mobiliser les différents acteurs, ressources, partenaires disponibles ;
- écouter, communiquer, interagir aux sollicitations du jury.

Présentation : 5 min,

Echange : 10 min,

Situation d'enseignement : 10 min,

Situation de vie scolaire : 10 min.

Attentes et conseils :

La première partie d'une durée de quinze minutes est incompressible. Le jury attend du candidat (pendant les cinq minutes de présentation), qu'il mette en relation son parcours, ses expériences personnelles et professionnelles avec sa projection dans le métier d'enseignant, ainsi que d'exprimer clairement sa motivation à se présenter au concours.

Le jury conseille :

- une optimisation des cinq minutes de présentation ;
- une meilleure mise en perspective de l'expérience personnelle et professionnelle notamment en précisant les compétences transférables au métier brigué d'enseignant ;
- une meilleure projection dans le métier d'enseignant et une explicitation plus claire et convaincante des motivations en lien avec la réussite des apprenants ;
- une analyse plus approfondie des situations proposées pour faire émerger la situation problème ;
- des réponses structurées et plus argumentées en convoquant les connaissances relatives à l'organisation d'un établissement scolaire, sa culture, les règles et valeurs, la psychologie des adolescents, etc. ;
- une meilleure connaissance du système éducatif, des acteurs et de ses partenaires extérieurs institutionnels, économiques et associatifs ;
- de réaliser des observations de différentes situations d'enseignement en établissement ;
- d'échanger avec des personnels d'établissement : enseignants, DDFPT, CPE, etc. ;
- de consulter sur le site Eduscol les différents vadémécums mis en ligne lors des dernières évolutions de la voie professionnelle.

Annexes : proposition de corrigé des épreuves d'admissibilité